

**CONSEIL MUNICIPAL****Procès-verbal de la séance du 13 mars 2014 à 20h30**

---

<b>Présidence</b>	M. D. Nicole
<b>Présents</b>	Mmes C. Chiriatti, J. Malbaski, A. Mathys, R. Selitrenny Flores MM. Y. Bischofberger, C. Brülhart, E. Fillet, T. Hunziker, L. Luisoni
<b>Excusés</b>	Mme C. Di Stasi MM. F. Baroz, R. Madarasz, F.-R. Mahrer, B. Riedweg
<b>Absent</b>	MM. C. de Meyer

Monsieur G. Marti, Maire, Messieurs G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoint, assistent à la séance.

---

**Ordre du jour**

1. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Mairie
5. Communications des Présidents de Commissions
6. Décisions de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
7. Propositions individuelles et questions

**1. Prestation de serment d'un nouveau conseiller municipal**

Pour faire suite à la démission de la conseillère municipale, Madame Vanessa Tersen, le Conseil municipal accueillera un nouveau candidat présenté par la liste UDC, Monsieur Thierry Borel-Jacquet. Lecture est donnée du serment : «Je jure ou je promets solennellement d'être fidèle à la République et Canton de Genève; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer».

Il en est fait ainsi et Monsieur Borel-Jacquet est accueilli comme membre du Conseil municipal avec applaudissements.

Monsieur le Président demande à un représentant du groupe de Monsieur Borel-Jacquet de passer vers Monsieur Arter à la fin de la séance pour lui indiquer les modifications engendrées au sein des commissions par cette nouvelle nomination.

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2013**

Monsieur le Président demande qu'à la page 6, 15 lignes avant la fin de la page, la correction suivante soit faite : supprimer le 0 avant « propose ».

Aucune autre remarque n'étant apportée, le procès-verbal est accepté par 9 voix pour et 1 abstention.

**3. Communications du Bureau**

Aucune communication du Bureau.

**4. Communications de la Mairie**

Le Président passe la parole à Monsieur le Maire.

### **Aménagement rue de Graman, entre rue de Frémis et route de Presinge**

Le chantier s'est ouvert le 10 février 2014 par les travaux préparatoires sur la route de Jussy. Depuis le 17 février 2014, le trafic de transit et le bus 31/33 sont déviés du centre du village.

Les premières interventions sont destinées aux entreprises SIG et Swisscom, qui réalisent des changements de conduite et câbles avant la pose du nouvel enrobé.

Depuis cette semaine, des travaux concernant l'éclairage public nécessitent la suppression en alternance de la moitié du parking devant la poste. Ces places seront rendues le plus vite possible, après avoir déplacé le trottoir à l'arrière des places.

Des essais d'enrobés, tant pour les trottoirs que pour la route, ont été réalisés sur le trottoir face à la ludothèque. L'Exécutif a arrêté son choix pour des trottoirs rouge/ocre et une route grenailée laissant apparaître des cailloux rouge/rose. Ces choix seront repris pour les futures réalisations de trottoirs ou traversées de route avec priorité aux piétons.

Le chantier avance bien et sauf événement majeur, il se terminera à fin avril 2014.

Des panneaux d'information spécifiques ont été créés pour ce chantier. La commune utilisera, à l'avenir, ce moyen de communication aux abords des prochaines réalisations communales.

L'Exécutif met tout en œuvre pour limiter au maximum les nuisances, tant pour les habitants que pour les commerces, et compte sur le soutien et la compréhension de tous pour que ce chantier se déroule sans accroc.

La dernière étape de ces travaux, qui consiste à l'inversion des flux entre l'accès piétons de l'école et l'accès motorisé du parking, sera réalisée à l'été 2015 en lien avec la fin des travaux de construction de la crèche.

### **Statut du personnel**

La commission ad-hoc s'est réunie à plusieurs reprises cet hiver et a rédigé un projet, qui sera soumis, au Conseil municipal, pour approbation, lors de la séance du 29 avril 2014.

Ce document est actuellement examiné par les juristes de la surveillance des communes. Cet examen préalable permettra à l'Exécutif de présenter un document en phase avec la législation actuelle et ne nécessitant pas de correction après son approbation par le Conseil municipal.

Monsieur le Maire remercie les membres de la commission pour leur investissement sur cet objet.

### **Voie de bus à la route de Puplinge**

L'Exécutif a déposé un recours contre l'autorisation de construire autorisant l'Etat à réaliser une voie de bus sur la route de Puplinge au carrefour avec la route de Jussy.

A la demande de l'Etat, l'Exécutif a accepté la suspension de ce recours pour permettre la réalisation d'études complémentaires, dont certaines pendant les travaux et après les travaux du centre du village.

Monsieur le Maire tiendra informé le Conseil municipal de la suite de ce dossier.

### **Potagers villageois**

Le 19 novembre 2013, la séance publique pour la création de potagers villageois a réuni plus de 50 personnes. La grande majorité était favorable au projet et d'autres étaient légitimement inquiets en raison de l'emplacement prévu de ce futur aménagement.

Depuis, les personnes intéressées par le projet se sont réunies à deux reprises pour décider de l'aménagement, du nom «Potaluge» et proposer le règlement de ce potager.

Deux autres rencontres sont prévues avant l'inauguration officielle à la fin du mois de mai 2014.

Le Conseil municipal sera bien évidemment convié à cette manifestation.

### **Bassin de rétention**

L'Exécutif a signé, aujourd'hui, une convention avec les différents propriétaires du quartier des Hutins pour la construction et la gestion du bassin de rétention.

La réalisation de cet ouvrage va débuter à la fin du mois de mars 2014.

Une servitude sera signée avec la copropriété de Plein-Champs pour permettre le passage d'une canalisation d'eau claire reliant le bassin de rétention du quartier des Hutins au collecteur d'eau claire de l'Etat sous la route de Jussy, qui se déverse dans la Seymaz.

### **Eclairage public**

Le Conseil municipal a voté, le 2 mai 2013, un crédit d'investissement pour la modification de l'éclairage public de la commune.

L'entreprise pressentie pour la réalisation de ces travaux n'a pas donné les garanties nécessaires pour que la commune s'engage sur cette importante modification. De plus, l'évolution de la technologie devrait permettre, comme c'est le cas au Grand-Saconnex, de moduler l'éclairage de notre commune, selon les heures.

L'Exécutif va donc reprendre ce dossier et présenter au Conseil municipal une nouvelle solution dans le courant de l'année 2014.

### **IEPA**

En mai 2015, la commune et la Fondation pour le logement deviendront propriétaire du périmètre incluant la poste et les hangars. L'idée d'aménagement de cet endroit est la création d'un immeuble avec encadrement pour personnes âgées avec au rez-de-chaussée des locaux affectés tant aux activités de l'immeuble qu'à des activités communales. En complément, un parking sous-terrain destiné tant aux locataires qu'au public pourrait prendre place sous cette construction.

Pour pouvoir avoir une vision de ce site central du village de Puplinge, l'Exécutif propose que la commission d'aménagement étudie la possibilité de réaliser un concours d'idées ou un mandat d'études parallèles.

Il semble judicieux, à l'Exécutif, pour un aménagement de qualité, que le périmètre de l'étude soit élargi, au minimum au domaine public adjacent.

### **Etablissements pénitentiaires**

En préambule, Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté le 13 juin 2013 deux résolutions, qui ont été adressées au Conseil d'Etat. Aucun accusé de réception n'est parvenu en Mairie et les résolutions sont restées sans réponse à ce jour.

Depuis, ce dossier a beaucoup évolué, notamment ces dernières semaines.

Monsieur le Maire rappelle que le 8 novembre 2013 le Grand Conseil a voté le crédit de construction de Brenaz 2, en déclarant sa construction d'utilité publique de sorte qu'en cas d'opposition, celle-ci n'aurait pas d'effet suspensif. En clair, le Conseil d'Etat aurait pu, sous l'unique réserve d'un référendum, aller de l'avant.

Comme annoncé, le Département de l'urbanisme a délivré le permis de construire, et le président de ce département a stipulé à Monsieur le Maire, qu'une opposition de la commune n'y changerait rien. Durant la même période, l'Association «Bien Vivre à Puplinge» a déposé une pétition forte de plus de 600 signatures allant globalement dans le même sens que les résolutions que le Conseil municipal a votées le 13 juin 2014.

Suite à cela, le Grand Conseil a voté le 29 novembre 2013 le crédit d'étude pour la construction d'un nouvel établissement dénommé «Dardelles». Il convient de rappeler que le crédit a été accepté par 40 oui et 36 abstentions, avec plus d'une vingtaine de députés absents. Le vote a eu lieu «sans enthousiasme» comme le titrait la Tribune de Genève.

La commune a déposé son recours contre l'autorisation de construire Brenaz 2, le 30 décembre 2013, en demandant la restitution de l'effet suspensif, à savoir que les travaux ne puissent pas démarrer. Il convient de noter que l'Association BVAP avait déposé son recours quelques jours plus tôt et que la propriétaire du manège situé à proximité, sur Choulex l'a fait également après.

Monsieur le Maire rappelle que les principaux griefs invoqués sont :

- Absence de garantie de replantation de la forêt car l'Etat ne maîtrisait pas la parcelle nécessaire pour le faire et pire, ses propriétaires n'étaient même pas au courant
- Oubli de publication dans la FAO de l'autorisation de défricher

- Nombre totalement insuffisant de parkings

Le tribunal administratif de première instance (TAPI) a rapidement restitué l'effet suspensif. Il a en effet considéré, selon les termes utilisés, que nos griefs n'étaient pas dénués de fondements. Cette décision a concrètement interdit l'abattage des arbres, et ce, moins d'une semaine avant l'intervention planifiée.

Elle a aussi eu pour effet de nous faire entendre auprès du Conseil d'Etat. Ce dossier, concernant 5 Conseillers d'Etat, a été transmis au Président du Conseil d'Etat avec la charge d'entreprendre des discussions avec nous. Monsieur Longchamp est très au fait de ce dossier car il était à la tête du Département de l'urbanisme lors de la délivrance du permis de construire discuté.

Dans le même temps, le Conseil d'Etat a bien évidemment fait recours contre l'arrêt du TAPI.

Toutefois, en raison de l'arrêt du tribunal, le Conseil d'Etat a été dans l'obligation de faire tout son possible pour rattraper les omissions. En particulier, il a dû négocier l'acquisition de la parcelle nécessaire à la compensation de la forêt, ce alors qu'il n'avait pas prévu de le faire dans l'immédiat.

Entre-temps, et dans le but de favoriser les démarches nécessaires à cette acquisition, et donc au reboisement, le Conseil Municipal de la commune de Choulex a accepté de vendre une de ses parcelles à l'agriculteur propriétaire de la parcelle nécessaire à l'Etat.

L'Etat a également corrigé l'irrégularité de l'absence de publication dans la FAO de l'autorisation de défricher, cette omission étant un élément apparemment à lui seul suffisant pour justifier la décision du TAPI.

Les éléments précités ont fondamentalement changé la situation. Même si la semaine dernière l'instance de recours a de nouveau débouté l'Etat et confirmé l'effet suspensif, d'ici une semaine, l'Etat aura pourvu quasiment à toutes ses obligations, du moins celles qui justifiaient la décision du TAPI.

Actuellement, une négociation est en cours avec le Conseil d'Etat relative au retrait du recours de la commune, mais aussi de celui des autres recourants. La contrepartie concernant la commune est la signature d'une convention stipulant l'engagement de l'Etat à étudier pleinement la résolution votée en juin 2013, en particulier l'emplacement de l'éventuel établissement «Dardelles». Elle respecte ainsi la volonté exprimée par le conseil municipal et celle découlant de la pétition de l'Association BVAP. Le Conseil d'Etat s'engage aussi à ce que l'Exécutif fasse partie d'un comité de pilotage en traitant en priorité les questions d'aménagement du territoire.

L'Exécutif a également obtenu qu'une étude soit rapidement réalisée pour revoir l'éclairage des prisons, qui crée, outre des gaspillages d'énergie, une pollution lumineuse intense.

Etant donné que les conventions ne sont pas encore signées, Monsieur le Maire n'est pas en mesure de donner, pour l'instant, plus d'éléments. Les conventions ont été rédigées en présence des avocats et juristes en respectant les principes de séparation des pouvoirs, c'est-à-dire, en ce qui le concerne, sans engager une décision qui légalement appartient au Conseil municipal. Toutefois, il assume ses responsabilités et le fait que la priorité absolue et l'objectif unique pour lui est la prise en considération la plus complète possible des résolutions que le Conseil municipal a votées. Désormais le Conseil d'Etat admet que les résolutions et la pétition représentent l'expression de soucis légitimes des habitants et les prendra enfin en considération.

De plus, les résolutions votées par le conseil et la pétition de l'Association BVAP ont également permis de faire comprendre à un plus grand nombre de députés les nombreuses problématiques liées au projet Dardelles.

Pour la suite de ce dossier, Monsieur le Maire sollicitera, lors de la prochaine séance du Conseil municipal, un crédit budgétaire supplémentaire pour s'assurer, en particulier, la présence et les compétences d'un ou d'une urbaniste lors des séances du comité de pilotage qu'il vient d'annoncer.

Monsieur Hunziker fait remarquer que selon Monsieur le Maire, l'Etat s'engage à accepter l'Exécutif autour de la table. Il fait rappeler la séance du mois de juin 2013 à la salle de gymnastique à laquelle aucun retour n'a été vu par le Conseil municipal. Monsieur le Maire répond que ce dossier ne sera pas traité par Monsieur Maudet car il ne s'agit pas de son département.

Monsieur Luisoni demande à ce que le Président de la commission d'aménagement, c'est-à-dire lui-même, puisse être présent au comité de pilotage et ce de manière à ce le Conseil municipal soit

représenté. Monsieur le Maire répond qu'il prend note et qu'il transmettra cette demande au département.

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Garnier, Adjoint.

### **Travaux Mairie**

Suite à une procédure AIMP, l'Exécutif a retenu le bureau Hiltpold en tant qu'architecte pour les travaux de réaménagement des locaux communaux et de la Mairie.

Ces travaux débuteront début juillet 2014 et devraient s'effectuer dans un délai inférieur à une année. La Mairie profite de l'été pour avancer au maximum les travaux en lien avec les salles communales afin de minimiser les nuisances pour les utilisateurs de ces locaux.

### **Travaux Crèche**

Le mandataire «crèche» de la commune, le bureau Mentha-Rosset, prépare le chantier avec comme objectif d'ouvrir ce chantier en juillet 2014 pour avancer au maximum les travaux pendant les vacances scolaires. La durée du chantier est d'un peu plus d'une année.

Cet espace de vie enfantine sera donc prêt pour l'arrivée des futurs habitants du quartier des Hutins. Avant le début de ce chantier, un choix concernant la gestion de cette structure devra être fait. Ce dossier est suivi par la commission petite enfance – aînés.

Monsieur le Président transmet la parole à Monsieur Nussbaum, Adjoint.

### **Land Art**

Le thème choisi par l'établissement scolaire, composé des écoles des communes de Gy, Jussy, Presinge, Meinier et Puplinge pour fédérer les différentes écoles qui le compose est le land art. Différentes actions ont déjà pris place sur la place communale. Le Conseil municipal a certainement admiré les guirlandes de Noël, en matériaux naturels, suspendues entre les arbres de la place à mi-décembre et l'emballage d'une partie des éléments de cette même place en début de semaine. Ce programme débouchera sur une journée le 10 juin 2014.

## **5. Communications des Présidents de commissions**

Monsieur Brühlhart, Président de la commission «Aînés-Petite enfance» informe l'Assemblée que membres devront se rencontrer prochainement afin de décider de la forme juridique de la future crèche communale.

Monsieur Luisoni, Président de la commission de l'aménagement informe l'Assemblée de l'avancement du projet «Agenda 21». L'Association equiterre a soumis un modèle d'événement qui s'organiserait vers la fin mai 2014 avec un budget qui approchait les frs 20'000,-- ce qui a été considéré comme excessif par la commission, y compris dans l'intensité d'accompagnement et de travail qui était présenté avec une volonté de circonscrire le travail et l'accompagnement de l'association equiterre dans une séance de préparation et dans l'accompagnement de cette journée plus un travail sur l'analyse des données brutes et un rapport de synthèse. Une deuxième proposition vient d'arriver en Mairie dont le montant est réduit d'un peu plus de la moitié ce qui paraît encore un peu excessif. L'objectif est de se rencontrer avec l'association equiterre dans les prochains jours pour leur proposer une solution où l'accompagnement serait concentré dans une séance de préparation conséquente puis l'accompagnement de cet exercice et l'analyse des données ainsi que le rapport de synthèse pour un montant d'environ frs 7'000,-- à frs 8'000,--. Cette position paraît la plus appropriée à la commission qui signifie également, de la part de la commune et des membres du Conseil municipal, en particulier au moment de l'événement, et des membres de la commissions dans la partie préparatoire un peu plus d'investissement et d'engagement. La commission n'avait pas envie de déléguer le mandat à des professionnels neutres. Il y a eu une discussion à ce sujet-là car il y avait, de la part de l'association equiterre, une perception que les membres de la commission

seraient trop influençants par rapport aux participants qui auraient moins l'ambition ou l'envie de s'exprimer. Monsieur Luisoni ne pense pas que les participants seront frileux de s'exprimer si des membres du Conseil municipal ou de l'Exécutif sont présents durant cette journée participative. Deux dates ont été retenues, les 17 ou 24 mai 2014.

Il est relevé que le 24 mai 2014 est organisée l'inauguration du potager villageois «Potaluge». Monsieur Luisoni répond que cette journée participative sera donc organisée le 17 mai 2014.

Madame Chiriatti, Présidente de la commission de l'animation informe l'Assemblée que Monsieur Riedweg lui a transmis un mail afin d'accueillir Monsieur Borel-Jacquet. Elle ajoute que la prochaine animation aura lieu le 17 avril 2014, il s'agit d'un tournoi de jass.

Monsieur Nicolas Nussbaum, Adjoint, prend la parole en nom de Monsieur François-Régis Mahrer, Président de la commission solidarité, afin d'informer l'Assemblée que Monsieur Mahrer souhaite convoquer une séance de commission solidarité et qu'il consultera les membres afin de fixer une date. Monsieur Marti ajoute qu'il demande de participer à la séance et ce afin d'informer les membres des nouvelles dispositions, en matière de subventions, découlant des recommandations faites par la cour des comptes.

Monsieur Bischofberger, Président de la commission «Cimetière, Agriculture, Feu, Voirie», informe que la commission a eu une séance durant le mois de janvier 2014 et durant laquelle il a été discuté du projet du nouveau verger communal. Il demande à Monsieur Arter de donner des informations complémentaires sur le sujet.

Monsieur Arter répond que l'Association Pro-Natura a pris contact avec l'école afin d'organiser la plantation de 4 arbres dans le verger communal avec les élèves de deux classes. La suite de la plantation se fera en automne 2014.

## **6. Décisions de l'ACG – Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC**

L'Association des communes genevoises n'a pas pris de décision sujette au droit de veto des Conseils municipaux. Par conséquent, aucune décision n'est soumise à l'Assemblée.

## **7. Propositions individuelles et questions**

Monsieur le Président a lu qu'il y avait un sondage «circulation», notamment sur le nombre de véhicules qui transitent par le centre du village, suite à fermeture du tronçon situé devant la mairie. Il pense que celui-ci n'est pas très valable au vu du fait que ce tronçon n'est pas vraiment fermé, puisque énormément de véhicules circulent et ce malgré les nombreux panneaux de circulation interdite.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'un sondage mais d'une étude de circulation qui va être faite, avec un comptage de véhicules. Effectivement, selon les normes de la DGM (direction générale de la mobilité), il faut fermer complètement la route même s'il n'y a pas concrètement de chantier en cours devant la mairie. Toutefois, ce chantier sera effectif d'ici quelques jours et à ce moment-là, des calculs seront faits pour étayer l'étude de circulation tout en sachant qu'à ce jour aucune décision n'a été prise mais cela permet de constater l'impact d'une fermeture provisoire sur la circulation au sein du village.

Monsieur le Président souhaiterait que les communications transmises via le CMnet soient datées de manière à mieux s'y retrouver. Monsieur Arter répond qu'il en prend bonne note et qu'il en sera fait ainsi.

Monsieur Borel-Jacquet remercie l'Assemblée pour l'accueil chaleureux qu'il lui a été fait ce soir. Il intervient suite à une demande de Madame Moncousin, ancienne conseillère municipale, concernant un arbre qui avait été planté en 1988, avec une plaquette commémorative, au sein du verger communal. Arbre, qui selon elle, n'est plus visible ou reconnaissable.

Monsieur Arter répond que Monsieur Lanz est venu poser la même question en Mairie et il lui a été répondu que cela s'était passé dans le cadre de l'école et il l'a donc redirigé vers la directrice, Madame Genet-Burkhard.

Monsieur Borel-Jacquet transmet que des habitants de la rue Frémis se plaignent du bruit provoqué par les bouteilles qui sont déposées dans la benne pour le verre au sein du point de collecte «Frémis» et ce notamment le dimanche matin tôt. Monsieur Marti répond que l'on veillera à ce que la signalétique soit mise à jour afin que les horaires soient respectés. Il informe que la Mairie se renseignera également pour une éventuelle benne avec revêtement amortissant le bruit.

Monsieur Hunziker fait référence à des épisodes de mobbing et de bagarres qui ont lieu à l'école de la commune et demande à l'Exécutif d'intervenir auprès de la directrice, Madame Genet-Burkhard. Monsieur le Maire en prend acte.

Le Président déclare la séance close. Il est 21 heures 30.

---

Le Président :

Didier NICOLE

Le Vice-président :

Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire :

Patrick ARTER

Puplinge, le 20 mars 2014